

Médecins : comment réagir dans le cadre d'une procédure pénale



© 2025 Les Echos Publishing

Dans le cadre de leurs fonctions, les médecins peuvent être sollicités par les autorités judiciaires, par exemple pour réaliser l'examen médical d'une victime ou d'un auteur présumé d'infraction, ou pour répondre à des questions techniques de nature médicale. Un [rapport](#) adopté en décembre dernier par le CNOM décrit toutes les situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre d'une procédure pénale.

Scellés, auditions, témoignages

Sont ainsi abordées les questions de réquisition judiciaire, de secret médical, de saisie de dossier médical, de perquisition, de scellés, d'audition, de témoignage en justice... Pour chaque situation, le rapport définit précisément la situation, ce qui est attendu du professionnel de santé, ce qu'il doit faire ou, au contraire, ce qu'il ne peut pas faire... le tout appuyé par des références légales.

© 2025 Les Echos Publishing